

# LE TERROIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Adresse : *LE TERROIR*, Enreg., Case postale 366, QUEBEC.

Abonnement payable d'avance : \$2.00 par année.

Vol. V, No 10

QUEBEC

FEVRIER 1925

## SOMMAIRE

	Pages		Pages
D'un mois à l'autre .....	222	Ce que l'on pense... ce que l'on dit .....	238
Au Parnasse Canadien .....	224	Coin des musiciens, Raoul Dionne .....	239
Notre maître le Passé, par A. Désilets .....	227	Dans la République des Lettres .....	240
La Trilogie vocale, par Xavier Mercier .....	228	<b>Revue des Lectures:</b>	
Le Fort de Chambly, par L.-J.-N. Blanchet .....	232	La Famille Magnan, par G.-E. Marquis .....	243
<b>Les Propos de l'Entr'acte:</b>			
Sur le théâtre canadien, par Aimé Plamondon .....	234		

## NOTRE REVUE

Nous sommes heureux de publier, dans notre présente livraison, les compositions primées du concours de poésie de la Société des Poètes de Québec. Nous publions les "prix" et les "mentions honorables". C'est une intéressante primeur dont nous sauront gré, sans doute, nos lecteurs qui auront l'occasion de constater, dans notre "Parnasse Canadien" un réel effort intellectuel dans notre monde littéraire.

L'abondance des articles que nous publions dans le présent numéro du TERROIR, nous force à remettre à la prochaine livraison plusieurs intéressantes études que nous avons reçues voilà quelques jours. Notons, entre autres: "La Légende du Rapide du

Diabie, en Beauce" par M. Ph. Augers, une étude de M. Alfre De Celles, fils, sur les "Jours d'Autrefois à Ottawa", des poésies inédites de M. Jean Charbonneau, un délicieux petit poème en prose de Marthe des Serres et d'autres belles pièces littéraires.

## NOS CONCOURS

Le jury nommé pour juger le deuxième concours littéraire de la Société des Arts Sciences et Lettres est actuellement à étudier les quelques quarante compositions soumises à son jugement. Il fera connaître son verdict dans le prochain numéro du TERROIR et probablement avant, dans les journaux quotidiens.

Quant à notre concours musical, il se terminera dans quelques jours et le jury qui sera nommé sous peu se mettra incessamment au travail.